

PROGRAMME DE
Soutien à la promotion
DES FESTIVALS &
ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES
.....
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUÉ



TABLE DES MATIÈRES

01. CONTEXTE

02. OBJECTIFS DU SOUTIEN

03. ORGANISMES ADMISSIBLES

04. CRITÈRES ET DOCUMENTS REQUIS

05. CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

06. DÉPÔT DES DEMANDES

07. EXIGENCES

08. REMBOURSEMENT

09. CE QU'IL FAUT SAVOIR...

01. CONTEXTE

Le secteur des festivals et événements touristiques en Abitibi-Témiscamingue est en essor depuis près d'une dizaine d'années, il s'agit d'un produit touristique fort et attractif.

02. OBJECTIFS DU SOUTIEN

Les investissements ont comme objectifs l'accroissement des recettes touristiques et le rayonnement médiatique de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la professionnalisation des festivals et événements touristiques. Les marchés visés sont les suivants; le Québec à l'exception de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Ontario, les États-Unis, la France et la Belgique.

À cette fin, il vise le :

- **VOLET 1** > Soutien à la promotion et à la publicité des festivals et des événements touristiques;
- **VOLET 2** > Soutien aux déplacements, à l'hébergement et aux frais de subsistance pour les représentants des médias.

*Cible : * Sur une période de 3 ans, les festivals et événements touristiques augmenteront l'achalandage touristique de 5 % lié à leur fréquentation ainsi que le nombre de nuitées dans les hébergements commerciaux.*

03. ORGANISMES ADMISSIBLES

Le festival ou l'événement touristique réfère à une manifestation publique dont la programmation d'activités festives, d'une durée limitée (3 à 35 jours), est organisée en fonction d'une thématique qui permet de générer un achalandage (entrées/visites) important et d'attirer un nombre significatif de touristes (Définition de « festivals et événements » du ministère du Tourisme).

ORGANISMES ADMISSIBLES

Les organismes qui peuvent obtenir une aide financière sont :

- Les festivals et les événements (ou regroupement) légalement constitués à but non lucratif et répondant à la définition de festival par le ministère du Tourisme.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les festivals et événements touristiques doivent :

- Répondre à la définition des organismes admissibles (défini par le ministère du Tourisme);
- Être membres en règle de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Démontrer obligatoirement un rayonnement médiatique hors région et/ou une clientèle touristique selon la définition du ministère du Tourisme;
- Être produits et tenus en Abitibi-Témiscamingue;
- Avoir une programmation qui vise une clientèle touristique québécoise, nationale ou internationale;
- Avoir réalisé un minimum de deux éditions consécutives préalablement à la demande;
- Aucune activité récurrente et/ou ayant déjà eu lieu ne sera admissible.

*** Ne sont pas admissibles : une exposition, un symposium, une réunion, un tournoi, un congrès, un spectacle et une fête populaire locale.*

Dans le but d'évaluer les différentes demandes de soutien, la performance touristique des festivals et événements est un très bon indicateur, mais nous pouvons aussi nous appuyer sur d'autres critères. Cette mesure financière se veut un levier au rayonnement médiatique et à l'achalandage touristique, au développement du professionnalisme des organisations et aussi, à la création d'alliances avec les hôteliers.

04. CRITÈRES ET DOCUMENTS REQUIS

CRITÈRES COMMUNS AUX DEUX VOLETS :

- Démontrer le potentiel touristique de l'événement;
- Décrire les retombées attendues en fonction de la cible;
- Justifier la faisabilité du projet;
- Démontrer l'originalité du projet.

VOLET 1

Soutien à la promotion et à la publicité des festivals et des événements touristiques.

La demande devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

- Description du projet proposé en fonction du plan de communication de l'organisme;
- Étude de provenance ou de provenance et d'achalandage (valide pour une durée de trois ans);
- Plan de communication;
- États financiers vérifiés du dernier exercice;
- Budget prévisionnel du projet;
- Copie des lettres patentes.

VOLET 2

Soutien aux déplacements, à l'hébergement et aux frais de subsistance pour les représentants des médias. La demande devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

- Description du projet proposé en fonction du plan de communication de l'organisme;
- Formulaire de tournée de presse – provenant de la Politique de relation avec les médias de Tourisme Abitibi-Témiscamingue (voir Annexe);
- Budget prévisionnel du projet;
- Revue de presse extrarégionale du festival ou de l'événement (2 ans).

05. CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière est non remboursable et complémentaire;
- Le pourcentage maximal de l'aide financière accordée à un projet est de 80 % pour un OBNL;
- Seul le cumul de l'aide gouvernementale est considéré dans le calcul. Le pourcentage maximal pour les OBNL est de 80 %.

SPÉCIFIQUE AU VOLET 2 :

- Tourisme Abitibi-Témiscamingue remboursera une partie des frais de déplacements, d'hébergement et de subsistance pour les journalistes selon la politique de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue peut rembourser jusqu'à 80 % du projet dans son ensemble.
- Les frais admissibles sont les suivants :
 - Jusqu'à 80 \$ par nuitée pour l'hébergement en région;
 - Jusqu'à 100 \$ par nuitée pour l'hébergement hors région;
 - Vol domestique;
 - Vol long courrier;
 - Location de voiture ou 0,42 \$ par km;
 - 60 \$ par jour pour les frais de repas.

Ce soutien peut prendre en charge des frais pour l'accueil d'un journaliste et de son photographe ou caméraman (s'il y a lieu). Si le journaliste est accompagné de son conjoint ou d'un ami, cette personne doit payer son vol, ses repas et sa chambre (si différente de celle du journaliste).

** Tous les frais reliés aux médias hors Québec devront inclure la partie financée de Développement économique Canada advenant le cas.*

06. DÉPÔT DES DEMANDES

- **VOLET 1** > Deux fois l'an, Tourisme Abitibi-Témiscamingue effectuera l'analyse et celle-ci sera soumise au comité hôtelier (8 novembre 2013 et 24 mars 2014).
- **VOLET 2** > En tout temps, l'analyse et la décision reviennent à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE OU POUR TOUTES QUESTIONS, VEUILLEZ CONTACTER

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

155, avenue Dallaire, bureau 100, Rouyn-Noranda (Qc) J9X 4T3

info@atrat.org • Télécopieur 819 762-5212 • Téléphone 819 762-8181

07. EXIGENCES

- **VOLET 1** > Le logo de Tourisme Abitibi-Témiscamingue est apposé sur les publicités;
- **VOLET 2** > Une rencontre avec le journaliste et la responsable des communications doit être prévue afin que Tourisme Abitibi-Témiscamingue puisse lui dresser un portrait de la région.

08. REMBOURSEMENT

Les organismes devront obligatoirement fournir une facture à Tourisme Abitibi-Témiscamingue, les factures des fournisseurs, les preuves de paiement ainsi que les copies des parutions (articles et/ou publicités).

09. CE QU'IL FAUT SAVOIR...

** Ce soutien se veut donc un complément au programme de Développement économique Canada. Nous souhaitons que les festivals et événements aient préalablement déposé leur plan à cette instance et que les marchés internationaux visés soient les mêmes que Tourisme Abitibi-Témiscamingue.*

*** Le fonds dédié n'est pas renouvelable automatiquement à chaque fin d'exercice, Tourisme Abitibi-Témiscamingue devra déposer un bilan au comité de gestion et ensuite, demander un renouvellement.*

**** Le comité de gestion se réserve la possibilité de financer tout nouveau projet offrant une opportunité extraordinaire pour la région.*

En somme, l'évaluation des demandes de soutien se fera selon le potentiel de la performance touristique du projet en harmonie avec la cible et les objectifs du soutien.

FORMULAIRE

Le secteur des festivals et événements touristiques en Abitibi-Témiscamingue est en essor depuis près d'une dizaine d'années, il s'agit d'un produit touristique fort et attractif.

IDENTIFICATION DU PROMOTEUR DU PROJET

Nom:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Personne-ressource :

Membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue : oui non

IDENTIFICATION DU PROJET

VOLET 1 > Soutien à la promotion et à la publicité des festivals et des événements.

VOLET 2 > Soutien aux déplacements, à l'hébergement et aux frais de subsistance pour les représentants des médias.

VOLET 1

Description du projet proposé en fonction du plan de communication de l'organisme : (joindre une annexe si nécessaire)

.....
.....
.....
.....

Indiquer le potentiel touristique de l'événement : (joindre une annexe si nécessaire)

.....
.....
.....
.....

Décrire les retombées attendues : (joindre une annexe si nécessaire)

.....
.....
.....
.....

Démontrer l'originalité du projet : (joindre une annexe si nécessaire)

.....
.....
.....
.....

DOCUMENT À JOINDRE

La demande devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

VOLET 1

- Étude de provenance ou de provenance et d'achalandage (valide pour une durée de trois ans);
- Plan de communication;
- États financiers vérifiés du dernier exercice;
- Budget prévisionnel du projet;
- Copie des lettres patentes.

VOLET 2

LE JOURNALISTE

Date prévue du séjour	
Nom (tel qu'indiqué sur le passeport)	
Prénom (tel qu'indiqué sur le passeport)	
Adresse	
Courriel	
Nom du photographe ou caméraman (s'il y a lieu)	
Nom de l'accompagnateur (s'il y a lieu)	

LE MÉDIA

Média dans lequel l'article doit paraître	
Date prévue de parution	
Coordonnées du média	
Téléphone	
Courriel	
Site Web	
Fréquence de parution ou diffusion	
Distribution (géographique et nombre de copies)	
Description du lectorat	
Tarifs publicitaires du média	

DOCUMENT À JOINDRE

La demande devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

VOLET 2

- Formulaire de tournée de presse – provenant de la Politique de relation avec les médias de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Budget prévisionnel du projet;
- Revue de presse du festival ou de l'événement (2 ans).